



## Charte d'engagement et d'utilisation des composteurs

Diminuer notre production annuelle de déchets de 15 kg/habitant en 3 ans, tel est l'objectif fixé par le plan « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage ».

Aujourd'hui, Bordeaux Métropole vous a doté gratuitement d'un composteur et d'un bio-seau qui vous permettent ainsi de participer activement à la réduction de vos déchets. La présente charte a pour objectif de décrire les engagements réciproques de Bordeaux Métropole et de l'utilisateur et de garantir la bonne utilisation des composteurs.

### La réussite de l'opération tient au respect de ces engagements.

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Adresse :

Commune :

Téléphone :

Courriel :

Nombre de personnes composant le foyer :

Superficie du jardin : m<sup>2</sup>

Année de naissance :

Le composteur sera partagé avec mes voisins  Oui  Non (si oui nombre de foyer supplémentaire : .....)

Je déclare :

Prendre possession d'un composteur plastique bois d'un volume de 400 L ainsi que d'un bio-seau.

Avoir pris connaissance des conditions d'obtention (ci-dessous) du composteur et certifier exactes l'ensemble des informations fournies.

Conserver un exemplaire de la charte d'engagement remis ce jour.

### **Pour aller plus loin...**

(Optionnel) Je souhaite m'impliquer activement en participant aux différentes actions initiées par Bordeaux Métropole en relation avec la thématique du compostage (réunions et ateliers d'utilisateurs, retours d'expérience, témoignages, diffusion de la pratique aux plus nombreux...).

(Optionnel) J'accepte de peser la quantité de biodéchets détournés grâce à l'utilisation de mon composteur sur une durée de 3 semaines.

### Je m'engage à :

- Réserver l'utilisation du composteur et du bio-seau à mon habitation principale indiquée ci-dessus.
- Utiliser le composteur et le bio-seau pour les biodéchets produits sur mon lieu d'habitation.
- Suivre les indications consignées dans le guide pratique du compostage qui m'est remis.
- Répondre à toutes les questions qui pourront m'être posées concernant l'utilisation du composteur. et la fabrication de mon compost : une enquête pourra avoir lieu par courrier, par téléphone ou par visite d'un ou plusieurs agents de Bordeaux Métropole, à mon domicile. (1)
- Conserver le composteur individuel et le bio-seau en bon état.
- Restituer le composteur ainsi que le bio-seau fournis en cas de non utilisation du matériel.

### Bordeaux Métropole s'engage de son côté à :

- Me fournir, gratuitement, un composteur individuel de jardin et un bio-seau,
- Me fournir les consignes de montage du composteur lors de la distribution,
- Me fournir les informations nécessaires à la pratique du compostage au travers du guide du compostage,
- À répondre à mes interrogations concernant la pratique du compostage via le numéro 0800 22 21 20 (appel gratuit).

Bordeaux Métropole se réserve le droit de reprendre le composteur et le bio-seau si elle constate que les engagements ne sont pas respectés.

L'utilisateur,  
(précédé de la mention lu et approuvé)  
Date et signature

Bordeaux Métropole

Les informations enregistrées sont réservées à l'usage de la Direction gestion des déchets et propreté dans le cadre de la mise à disposition de composteurs et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants : Direction collecte et traitement des déchets, services municipaux en charge du traitement des déchets de la commune de la personne concernée. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication des informations la concernant, en s'adressant au Correspondant informatique et Liberté (email : [contact.cnil@bordeaux-metropole.fr](mailto:contact.cnil@bordeaux-metropole.fr)).

(1) En cochant la case ci-avant, vous vous opposez à l'utilisation de vos données à caractère personnel dans le cadre des enquêtes concernant l'utilisation du composteur et la fabrication du compost, qui pourront avoir lieu par courrier, par téléphone ou par visite d'un ou plusieurs agents de Bordeaux Métropole, à votre domicile.

En cochant la case ci-avant, vous vous opposez à l'utilisation de vos données à caractère personnel dans le cadre de l'envoi d'informations par Bordeaux Métropole sur la gestion et la fabrication du compost.